



## COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Séance du conseil municipal du 8 juin 2020

**COATICOOK, le 8 juin 2020** – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

#### Informations générales sur les travaux de la Ville

Voici quelques informations en vrac sur des travaux :

- Les employés de la division voirie s'affairent au marquage des rues, à nettoyer les fossés ainsi que les ponceaux ;
- Les équipes d'Hydro-Coaticook poursuivent des travaux de lignes ;
- Division des infrastructures, le personnel procède à plusieurs travaux de raccordement pour de nouveaux bâtiments ainsi que des travaux divers ;
- Division parcs, bâtiments et espaces verts, les équipes s'affairent à l'ouverture des parcs et des différentes infrastructures estivales en les mettant conformes aux différentes demandes des autorités en lien avec la pandémie de la COVID-19.

#### Urbanisme et environnement

##### Adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie - 2020

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme environnemental membre du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement Québec (RNCREQ), présents dans les 16 régions administratives du Québec. Le CREE a comme mandat principal d'assurer la concertation des acteurs de l'Estrie face aux enjeux environnementaux de la région. Il est un interlocuteur privilégié des 7 MRC de la région et de plusieurs municipalités membres auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Soucieux de la préservation de l'environnement, les élus ont résolu d'adhérer de nouveau au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

### Octroi d'une aide financière à l'Association pour la protection du lac Lyster (APPLL) pour le projet de revégétalisation des berges du lac Lyster

L'année dernière, la Ville de Coaticook a adopté une nouvelle réglementation concernant la revégétalisation des berges du lac Lyster. L'Association pour la protection du lac Lyster (APPLL) exécutera des travaux de revégétalisation des berges du lac. Il est dans l'intérêt de la Ville de préserver la bonne santé du lac Lyster. Le conseil municipal a donc résolu d'octroyer une aide financière de 21 000 \$ à l'Association pour la protection du lac Lyster (APPLL) pour effectuer la revégétalisation des berges du lac.

### **Services extérieurs**

#### Demande au Ministère des Transports de déplacer le panneau de vitesse sur la route 141 en provenance de Magog et de permettre à la ville d'aménager un accès supplémentaire au parc industriel

La Ville de Coaticook a constaté que l'endroit où est actuellement situé le panneau de vitesse sur la route 141 en provenance de Magog semble comporter des irrégularités. Le conseil souhaite déposer une demande au Ministère des Transports pour que soit déplacé le panneau de vitesse située sur la route 141. Ce déplacement de panneau permettrait de sécuriser la circulation provenant de la rue Roger-Smith, qui est un accès au parc industriel. Par ailleurs, un nouveau commerce est actuellement en construction sur la rue Roger-Smith et d'autres terrains sont en vente. Ceci augmentera grandement la circulation. Pour faciliter les déplacements à cet endroit, la Ville souhaite obtenir l'approbation du Ministère des Transports pour aménager un accès supplémentaire au parc industriel, situé à environ 250 mètres à l'ouest de la rue Roger-Smith. Les élus ont résolu de déposer les deux demandes au Ministère des Transports.

### **Administration et conseil**

#### Demande au Gouvernement du Canada de déclarer un moratoire concernant la technologie cellulaire 5G

Le conseil municipal de la Ville est sensible aux préoccupations et inquiétudes de ses citoyens concernant le déploiement de la technologie cellulaire 5G. L'implantation de la technologie cellulaire 5G relève de la compétence exclusive fédérale en matière de télécommunication et la Ville ne possède aucun pouvoir pour limiter ou circonscrire l'implantation de la technologie cellulaire 5G sur son territoire. Par ailleurs, les études concernant les risques et l'impact de la technologie cellulaire 5G sur la santé et l'environnement sont peu nombreuses et contradictoires. L'implantation de la technologie cellulaire 5G doit, suivant le principe de précaution, être suspendue tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas

de consensus sur les risques et impacts liés à cette nouvelle technologie. Le conseil municipal a résolu de demander au gouvernement fédéral qu'il décrète, suivant le principe de précaution, un moratoire sur le déploiement du réseau cellulaire 5G, et ce, jusqu'à ce que les diverses études dégagent un consensus quant à l'absence de risque et d'impact de la technologie cellulaire 5G sur la santé et l'environnement.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications  
819 849-2721, poste 256